

A3 – Memento : étude *in situ* d'un cas soumis et discussion technique (ch. 7.3 Directives)

Devoir

La candidate/le candidat peut choisir entre deux cas tirés de son domaine d'activité. Elle/il dispose de 30 minutes pour traiter le cas qu'elle/il a choisi et de 10 minutes pour présenter à l'expert-e les résultats obtenus. La candidate/le candidat répond lors d'une discussion technique aux questions qui lui sont posées en rapport avec le cas traité ainsi qu'à des questions complémentaires.

Objectifs

- Analyser un cas soumis, tiré de la pratique professionnelle propre (domaine d'approfondissement) et appréhender d'une manière adéquate les aspects importants de la situation. (Pour le cas juridique : appréhender la problématique juridique en faits et en droit)
- Développer et montrer les buts poursuivis ainsi qu'une stratégie syndicale et sa mise en œuvre (procédure et mesures) pour le cas soumis.
- Appliquer correctement les compétences acquises durant la formation et justifier d'une manière professionnelle la procédure choisie.
- Identifier, évaluer d'une manière réaliste et montrer les risques présentés par la stratégie choisie.
- Présenter d'une manière compréhensible et clairement structurée le résultat de l'étude du cas soumis (analyse, objectifs, stratégie opérationnelle et mesures) et visualiser la présentation à l'aide d'outils appropriés.
- Lors de la discussion technique, répondre d'une manière compétente aux questions posées et élaborer des solutions possibles.
- La candidate/le candidat montre qu'elle/il comprend son rôle professionnel.

Déroulement (durée de l'épreuve : 60 minutes)

Préparation du cas	30 minutes
Présentation de la solution, au max.	10 minutes
Discussion technique	20 minutes

La candidate/le candidat

- choisit un sujet à traiter parmi les deux qui lui sont proposés (temps de travail : 30 minutes)
- prépare seul-e une présentation sur le cas soumis

- choisit une forme de présentation appropriée
- présente pendant au maximum 10 minutes ses résultats aux expert-e-s
- répond pendant 20 minutes aux questions des expert-e-s sur le cas soumis ainsi qu'à des questions complémentaires

Instruments de travail

Les candidat-e-s sont autorisés à utiliser les instruments de travail dont ils/elles disposent dans la pratique (Service-CCT, Code des obligations, etc., accès à Internet).

Pour la présentation, ils/elles disposent de feutres, d'un tableau chevalet (flipchart), de cartes, etc.

Appréciation et critères d'évaluation

L'appréciation s'effectue au moyen d'une grille d'évaluation où sont décrits les critères d'évaluation et les indicateurs.

Deux grilles d'évaluation spécifiques sont utilisées :

- pour le cas soumis du domaine d'approfondissement concernant la planification et la réalisation d'actions et de campagnes : A3-Grille d'évaluation : Étude *in situ* d'un cas soumis et discussion technique : actions et campagnes – Domaine d'approfondissement : Planifier et mener des actions et des campagnes ;
- pour le cas soumis du domaine d'approfondissement concernant les conseils juridiques aux membres : A3-Grille d'évaluation : Étude *in situ* d'un cas soumis et discussion technique : droit – Domaine d'approfondissement : Conseiller les membres au plan juridique.

Les candidats/candidates reçoivent à l'avance la grille d'évaluation les concernant.

L'épreuve « Étude *in situ* d'un cas soumis et discussion technique » est considérée comme « réussie » si chaque critère est rempli à au moins 40 % et si la moyenne de tous les critères est d'au moins 60 %.

QSK, 11 mars 2020